

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Aéroport de Québec inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Aéroport de Québec inc., qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2014 et les états du résultat, des variations des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Aéroport de Québec inc. au 31 décembre 2014 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 24 février 2015

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A119912

État du résultat

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014 \$	2013 \$
Produits		
Atterrissage et aérogare	12 825 066	12 795 926
Frais d'améliorations aéroportuaires	19 198 149	17 015 382
Concessions	3 167 237	2 880 722
Locations	1 644 286	1 500 604
Stationnement	5 069 928	4 511 428
Services et recouvrements	5 607 323	5 245 487
Sûreté et sécurité	3 333 435	3 089 400
Autres produits	1 018	17 102
	50 846 442	47 056 051
Charges		
Charges au titre des avantages du personnel (note 14)	12 007 433	11 086 141
Loyer	2 984 701	2 659 041
Biens et services	13 240 351	11 095 586
En-lieu de taxes	3 388 355	2 799 915
Autres charges		313 041
Amortissement des immobilisations corporelles	9 463 237	8 377 428
Amortissement des frais reportés	177 210	117 182
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 761 446)	(1 733 728)
	39 499 841	34 714 606
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	11 346 601	12 341 445
Produits financiers (note 16)	1 462 322	1 182 361
Charges financières (note 16)	(2 723 979)	(2 200 761)
RÉSULTAT NET	10 084 944	11 323 045

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des variations des actifs nets

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	Résultats cumulés	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des actifs nets
	\$	\$	\$
Soldes au 1^{er} janvier 2014	92 434 911	(2 723 800)	89 711 111
Résultat net	10 084 944		10 084 944
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		351 900	351 900
Résultat global			10 436 844
Soldes au 31 décembre 2014	102 519 855	(2 371 900)	100 147 955
Soldes au 1 ^{er} janvier 2013	81 111 866	(2 572 900)	78 538 966
Résultat net	11 323 045		11 323 045
Réévaluation du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies		(150 900)	(150 900)
Résultat global			11 172 145
Soldes au 31 décembre 2013	92 434 911	(2 723 800)	89 711 111

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014

	2014 \$	2013 \$
Activités opérationnelles		
Résultat net	10 084 944	11 323 045
Éléments hors caisse		
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	(1 018)	(17 102)
Radiation d'immobilisations corporelles		290 098
Amortissement des immobilisations corporelles	9 463 237	8 377 428
Amortissement des frais reportés	177 210	117 182
Amortissement des produits reportés afférents aux immobilisations corporelles	(1 761 446)	(1 733 728)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(180 489)	(145 100)
Variation nette du fonds de roulement (note 19)	1 816 728	(2 078 607)
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	19 599 166	16 133 216
Activités d'investissement		
Dépôts à terme	(2 838 477)	(15 354 986)
Encaissement de l'effet à recevoir	116 667	116 667
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(58 860 377)	(43 596 892)
Cession d'immobilisations corporelles	7 800	17 102
Frais reportés	41 403	(222 224)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	(61 532 984)	(59 040 333)
Activités de financement		
Encaissement des subventions à recevoir	4 637 899	7 215 870
Emprunts	44 000 000	38 500 000
Remboursement d'emprunts	(3 881 200)	(3 881 200)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	44 756 699	41 834 670
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	2 822 881	(1 072 447)
Encaisse au début	2 347 991	3 420 438
Encaisse à la fin	5 170 872	2 347 991

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière

au 31 décembre 2014

	2014 \$	2013 \$
ACTIF		
Courants		
Encaisse	5 170 872	2 347 991
Dépôts à terme (note 17)	26 278 497	13 799 768
Débiteurs (note 7)	5 461 468	7 365 587
Subventions à recevoir (note 8)	12 268 941	5 663 415
Effet à recevoir (note 17)	116 667	116 667
Fournitures en stock	651 349	783 701
Frais payés d'avance	475 558	764 014
	50 423 352	30 841 143
Non courants		
Dépôts à terme (note 17)	26 690 001	36 330 253
Effet à recevoir (note 17)	2 208 333	2 325 000
Subventions à recevoir (note 8)	6 500 000	7 500 000
Immobilisations corporelles (note 9)	228 980 403	187 592 249
Frais reportés	148 757	367 370
	264 527 494	234 114 872
	314 950 846	264 956 015
PASSIF		
Courants		
Créditeurs (note 10)	18 176 428	26 463 099
Provisions (note 11)	850 000	1 070 866
Produits reportés	227 296	205 162
Dépôts de clients	580 008	605 008
Emprunts (note 12)	5 091 000	5 722 200
	24 924 732	34 066 335
Non courants		
Emprunts (note 12)	141 875 000	101 125 000
Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	47 330 548	38 848 569
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies (note 14)	672 611	1 205 000
	189 878 159	141 178 569
	214 802 891	175 244 904
ACTIFS NETS		
Résultats cumulés et cumul des autres éléments du résultat global	100 147 955	89 711 111
	314 950 846	264 956 015

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Signé :

André Fortin, CPA, CA, ASC, Avocat
Président du conseil d'administration

Signé :

Lise Lapierre, CPA, CA, ASC
Présidente du comité d'audit

Notes complémentaires

au 31 décembre 2014

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Aéroport de Québec inc. (AQi), régie en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, est une société sans capital-actions et à but non lucratif exonérée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Elle est responsable de la gestion, de l'entretien et du développement de l'Aéroport international Jean-Lesage de Québec (« YQB ») en vertu d'un bail foncier signé le 27 octobre 2000 avec le gouvernement du Canada et dont la durée est de 60 ans avec une option de renouvellement pour une période additionnelle de 20 ans.

Le siège social de AQi est situé au 505, rue Principale, Québec (Québec) G2G 0J4.

2. GÉNÉRALITÉS ET CONFORMITÉ AUX NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de AQi ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de AQi.

Les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2014 ont été approuvés le 24 février 2015 par le conseil d'administration, qui a également approuvé leur publication.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Généralités

Les états financiers ont été préparés selon les méthodes comptables énoncées par les IFRS en vigueur au 31 décembre 2014. Les principales méthodes comptables ayant servi à la préparation des présents états financiers sont résumées ci-dessous.

Un sommaire des normes, amendements et interprétations des IFRS publiés, mais non encore entrés en vigueur, et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par AQi, est présenté à la note 5.

Présentation des états financiers

Les états financiers sont présentés conformément à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*.

Les états financiers sont présentés selon la méthode du coût historique, à l'exception de la réévaluation de certains instruments financiers.

Fournitures en stock

Les fournitures en stock sont évaluées au coût ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Frais reportés

Les frais reportés sont constitués de frais exigés en vertu du bail et d'études techniques. Ils sont amortis de façon linéaire sur des périodes de trois et cinq ans.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque AQi devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financier et tous les risques et avantages importants sont transférés. Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Les actifs et les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction, à l'exception des actifs et des passifs financiers comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont initialement évalués à leur juste valeur.

Les actifs et les passifs financiers sont évalués ultérieurement comme il est indiqué ci-après.

Actifs financiers

Aux fins de l'évaluation ultérieure, les actifs financiers, autres que ceux désignés comme instruments de couverture efficace, sont classés dans les catégories suivantes au moment de la comptabilisation initiale :

- Prêts et créances;
- Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat;
- Placements détenus jusqu'à leur échéance;
- Actifs financiers disponibles à la vente.

La catégorie détermine la méthode d'évaluation ultérieure et la comptabilisation soit en résultat ou en autres éléments du résultat global des produits et des charges qui en résulteront.

Tous les actifs financiers, sauf ceux à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, font l'objet d'un test de dépréciation au moins à chaque date de clôture. Les actifs financiers sont dépréciés lorsqu'il existe des indications objectives qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers a subi une perte de valeur. Pour chacune des catégories d'actifs financiers, les différents critères mentionnés ci-dessous permettent de déterminer s'il y a dépréciation.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat sont présentés dans les charges financières ou les produits financiers, à l'exception de la perte de valeur sur les créances clients qui est présentée dans les biens et services.

• Prêts et créances :

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, moins une provision pour perte de valeur, le cas échéant. L'actualisation est omise si son effet n'est pas significatif. L'encaisse, les dépôts à terme, les créances clients, les autres débiteurs, les subventions à recevoir et l'effet à recevoir font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Les débiteurs individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation lorsqu'ils sont en souffrance ou qu'il existe des indications objectives qu'une contrepartie en particulier ne respectera pas ses obligations. Les débiteurs qui ne sont pas considérés comme ayant subi une dépréciation individuellement sont soumis à un test de dépréciation de groupe déterminé notamment en fonction du secteur d'activité et d'autres caractéristiques connues relatives au risque de crédit. L'estimation de la perte de valeur est alors fondée sur l'historique récent des taux de défaillance de la contrepartie pour chaque groupe identifié.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat :

Les actifs financiers à leur juste valeur par le biais du compte de résultat comprennent soit les actifs financiers qui sont classés comme étant détenus à des fins de transaction, soit ceux qui respectent certaines conditions et qui sont désignés comme étant à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au moment de la comptabilisation initiale. Un actif ou un passif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis ou souscrit afin d'être vendu ou racheté à court terme.

Les actifs dans cette catégorie sont évalués à leur juste valeur et les gains (pertes) sont comptabilisés en résultat.

- Placements détenus jusqu'à leur échéance :

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés, assortis de paiements fixes ou déterminables et d'une échéance fixe autres que les prêts et créances. Les placements sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance si AQi a l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à leur échéance.

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe une indication objective que le placement a subi une perte de valeur, déterminée en fonction des notations externes de crédit, l'actif financier est évalué à la valeur actuelle des flux de trésorerie estimatifs futurs. Tout changement apporté à la valeur comptable des placements, y compris les pertes de valeur, est comptabilisé en résultat.

- Actifs financiers disponibles à la vente :

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui sont désignés comme étant dans cette catégorie ou qui ne se qualifient pas pour la classification dans aucune autre catégorie d'actifs financiers.

Tous les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à leur juste valeur. Les gains et les pertes sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et sont présentés dans les actifs nets.

Lorsque l'actif est sorti ou que l'on détermine qu'il a subi une dépréciation, le gain (perte) cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global (actifs nets) est reclassé en résultat et est présenté comme un reclassement dans les autres éléments du résultat global. L'intérêt calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et les dividendes sont comptabilisés en résultat dans le poste « Produits financiers ».

Passifs financiers

Les passifs financiers de AQi comprennent les dettes fournisseurs, les autres crédettes, les dépôts de clients et les emprunts. Les passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, sauf pour les passifs financiers détenus à des fins de transaction ou désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat qui sont évalués ultérieurement à leur juste valeur et dont les gains ou les pertes sont comptabilisés en résultat.

Les charges d'intérêts et, lorsqu'applicables, les variations de juste valeur d'un instrument comptabilisé en résultat sont présentées dans les charges financières ou dans les produits financiers.

Contrats de location

Selon l'IAS 17, *Contrats de location*, la propriété économique d'un actif loué est transférée au locataire lorsque ce dernier assume la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif loué. L'actif est ensuite comptabilisé à la date de début de la période de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actuelle des paiements au titre de la location et des paiements accessoires, le cas échéant. Un montant correspondant est comptabilisé à titre de passif lié aux contrats de location-financement, indépendamment du fait que certains de ces paiements sont versés en entier à la date de début de la période de location.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité des actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement correspondent à ceux appliqués à des actifs similaires dont AQi est légalement propriétaire. Le passif lié aux contrats de location-financement correspondants est réduit des paiements au titre de la location moins les charges d'intérêts, lesquelles sont comptabilisées en charges à titre de charges financières.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La part des intérêts des paiements au titre de location représente une proportion constante du solde du capital restant et est comptabilisée en résultat sur la durée du contrat de location.

Tous les autres contrats de location sont traités comme des contrats de location simple. Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location. Les frais connexes, comme ceux se rapportant à la maintenance et à l'assurance, sont comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, diminué des amortissements et des pertes de valeur ultérieures, le cas échéant. Le coût inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à la construction de l'actif et les coûts de démantèlement ou d'enlèvement de l'actif.

Les immobilisations corporelles en cours sont transférées à leur catégorie respective seulement quand elles sont prêtes à être mises en service, soit quand l'actif est en place, les conditions sont réunies et la direction estime que l'actif peut être exploité comme prévu.

AQi capitalise au coût des immobilisations les intérêts sur ses emprunts ainsi que les frais accessoires jusqu'à ce que la direction estime que l'immobilisation y afférente est prête à être mise en service.

Les parties d'un investissement dont le coût est significatif par rapport à l'ensemble de l'investissement total sont amorties séparément quand la vie utile de cette partie diffère de la vie utile de l'ensemble de l'investissement.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire afin de réduire le coût jusqu'à la valeur résiduelle estimée des immobilisations corporelles. Les périodes d'amortissement sont les suivantes :

	Périodes
Bâtiments	8, 10, 15, 25 et 40 ans
Améliorations locatives	5 et 15 ans
Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	3, 15, 25 et 40 ans
Machinerie et équipement	
Aérogare	5, 10 et 25 ans
Salle de bagages	5, 10 et 25 ans
Autres	5, 10, 15 et 25 ans
Équipement informatique	3, 5 et 10 ans
Matériel roulant, mobilier et agencements	5, 10 et 20 ans

Les subventions relatives aux immobilisations corporelles sont inscrites aux livres lorsqu'il existe une assurance raisonnable que AQi a satisfait aux exigences des ententes et que l'encaissement est probable. Les subventions sont inscrites au passif et amorties au même rythme que les immobilisations corporelles s'y rattachant.

Les estimations importantes à l'égard de la valeur résiduelle et de la durée d'utilité sont revues au besoin, mais au moins une fois l'an.

Le gain (perte) résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle correspond à la différence entre le produit de la sortie et la valeur comptable de l'actif, et est comptabilisé en résultat dans les autres produits.

Test de dépréciation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Une perte de valeur égale au montant par lequel la valeur comptable d'une immobilisation corporelle excède sa valeur recouvrable est comptabilisée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour déterminer la valeur d'utilité, la direction procède à une estimation des flux de trésorerie futurs et elle détermine un taux d'intérêt approprié aux fins du calcul de la valeur actualisée de ces flux de trésorerie.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Toutes les immobilisations corporelles sont subséquemment réévaluées afin de relever tout indice indiquant qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement peut ne plus exister. Une perte de valeur peut être reprise si la valeur recouvrable de l'actif excède sa valeur comptable.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié sont inscrits dans le coût de l'actif pendant la période nécessaire pour préparer l'actif en vue de son utilisation.

Les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges dans la période au cours de laquelle ils sont engagés et présentés dans les charges financières (se reporter à la note 16).

Constatation des produits

Les produits sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir pour les biens vendus et les services fournis, excluant les taxes de vente, les rabais et les remises.

Les produits provenant des activités aéroportuaires, composés surtout des droits d'atterrissage et de redevances générales d'aérogare, sont gagnés principalement auprès des sociétés aériennes et sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits relatifs aux frais d'améliorations aéroportuaires sont basés sur le nombre de passagers embarqués par les compagnies aériennes. Ces produits sont comptabilisés au moment des embarquements.

Les loyers provenant des concessionnaires sont comptabilisés sur la durée des baux et, dans certains cas, sont calculés en pourcentage des ventes des concessionnaires, sujets à des loyers minimaux garantis. Les loyers de locaux pour bureaux et les loyers de terrains sont constatés mensuellement en fonction des baux correspondants.

Les produits de stationnements sont constatés selon l'utilisation des lieux.

Les produits de services, de recouvrements et de sûreté et sécurité sont constatés dès que le service est rendu.

Les produits d'intérêts sont constatés, lorsque gagnés, d'après le nombre de jours de détention du placement.

Avantages postérieurs à l'emploi et avantages du personnel à court terme

Depuis la privatisation de AQi le 1^{er} novembre 2000, cette dernière offre à l'ensemble de ses employés un régime de retraite à cotisations définies. Les employés qui étaient en poste au moment de la privatisation participent à un régime à prestations définies.

Le régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel AQi verse des cotisations définies à une entité indépendante. AQi n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires aux cotisations définies. Les contributions au régime sont comptabilisées en charges dans la période au cours de laquelle les services correspondants des membres du personnel sont reçus.

Le régime à prestations définies dont AQi est le promoteur détermine le montant que recevra un membre du personnel à titre de prestations de retraite en fonction de la durée du service et du salaire de fin de carrière. AQi conserve l'obligation juridique de verser les prestations même lorsque des actifs destinés au financement du régime à prestations définies ont été mis de côté.

AQi comptabilise ses obligations découlant de son régime à prestations définies ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs du régime. À cette fin, AQi a adopté les méthodes suivantes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, avec projections de salaires, à partir des hypothèses les plus probables de la direction, notamment la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des salariés;
- La charge de l'exercice relativement au coût des prestations définies est comptabilisée en résultat net pour la portion relative au coût des services et aux intérêts nets sur le passif net au titre du régime de retraite à prestations définies et en autres éléments du résultat global pour la portion relative aux réévaluations du passif net au titre du régime de retraite à prestations définies. Les réévaluations comprennent les écarts actuariels et toute variation de l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant;

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

- Les avantages du personnel à court terme, notamment le droit aux vacances, sont des passifs courants compris dans les obligations au titre de la retraite et des autres avantages du personnel évalués au montant non actualisé que AQi s'attend à payer en raison des droits non utilisés.

Provisions et passifs et actifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les obligations actuelles, résultant d'un événement passé, se traduiront probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques de AQi et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains. Une obligation actuelle découle de la présence d'obligations juridiques ou implicites résultant d'événements passés, comme des litiges ou des contrats onéreux.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de clôture, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Un remboursement que AQi a la quasi-certitude de recevoir d'un tiers relativement à l'obligation est comptabilisé comme un actif distinct. Toutefois, cet actif ne doit pas être supérieur au montant de la provision.

Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

4. NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes modifiées sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014. Les informations sur ces nouvelles normes sont présentées ci-dessous :

IFRIC 21, *Droits ou taxes*

IFRIC 21 apporte les précisions suivantes :

- Le fait générateur d'obligation qui crée le passif relatif au paiement d'un droit ou d'une taxe est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. Si cette activité se produit à une date précise au cours d'une période comptable, l'obligation entière est alors comptabilisée à cette date;
- Les mêmes principes de comptabilisation s'appliquent aux états financiers annuels et intermédiaires.

IFRIC 21 a été appliqué de façon rétrospective conformément aux dispositions transitoires et n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers pour les périodes présentées.

Modifications d'IAS 32, *Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers*

Ces modifications apportent des précisions sur l'application de certains critères de compensation d'IAS 32, notamment :

- des précisions à l'égard du droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés;
- que des mécanismes de règlement brut puissent être considérés comme équivalents au règlement net.

Les modifications ont été appliquées de façon rétrospective conformément aux dispositions transitoires. Étant donné que AQi ne présente actuellement aucun de ses actifs ou passifs sur une base nette selon les dispositions d'IAS 32, ces modifications n'ont aucune incidence importante sur les états financiers pour les périodes présentées.

Modifications d'IAS 36, *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers*

Ces modifications apportent des précisions sur le fait qu'une entité est tenue de communiquer la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) dans les cas où une perte de valeur a été comptabilisée ou reprise au cours de la période. De plus, elles requièrent plusieurs nouvelles informations à fournir lorsque la valeur recouvrable d'actifs dépréciés est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie, notamment :

- des informations additionnelles sur l'évaluation de la juste valeur, y compris le niveau applicable de la hiérarchie des justes valeurs, ainsi qu'une description des techniques d'évaluation utilisées et des principales hypothèses posées;

4. NOUVELLES NORMES ET NORMES MODIFIÉES (suite)

- les taux d'actualisation utilisés si la juste valeur diminuée des coûts de sortie est évaluée à l'aide d'une technique fondée sur la valeur actualisée.

Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective conformément aux dispositions transitoires.

Modifications d'IAS 19, Adoption anticipée de Régimes à prestations définies : Cotisations des membres du personnel

AQi a adopté de façon anticipée *Régime à prestations définies : Cotisations des membres du personnel* (modification IAS 19). Ces modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014 et elles :

- apportent des précisions sur les exigences d'IAS 19 relatives aux cotisations des membres du personnel et de tiers;
- fournissent une mesure de simplification selon laquelle les cotisations qui ne dépendent pas du nombre d'années de service peuvent être comptabilisées comme une réduction du coût des services dans la période au cours de laquelle les services correspondants sont rendus.

AQi a appliqué cette mesure de simplification à sa méthode comptable. Ce traitement est cohérent avec la pratique précédente de AQi, avant les modifications de IAS 19. Par conséquent, l'application initiale des modifications n'a pas d'incidence sur les états financiers de AQi.

5. MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

À la date d'autorisation de ces états financiers, de nouvelles normes et des modifications des normes existantes ont été publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB), mais elles ne sont pas encore en vigueur, et AQi ne les a pas adoptées de façon anticipée. L'information sur celles qui sont susceptibles d'être pertinentes pour les états financiers de AQi est fournie ci-après.

La direction prévoit que l'ensemble des prises de position sera adopté dans les méthodes comptables de AQi au cours de la première période débutant après la date d'entrée en vigueur de chaque prise de position. Les nouvelles normes, modifications et interprétations des normes existantes qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence importante sur les états financiers de AQi.

IFRS 9, Instruments financiers

L'IASB a récemment publié IFRS 9 *Instruments financiers* (2014) qui représente l'achèvement de son projet de remplacement d'IAS 39 *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. La nouvelle norme présente des changements importants apportés aux directives d'IAS 39 sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et instaure un nouveau modèle pour les pertes de crédit attendues pour la dépréciation des actifs financiers. IFRS 9 fournit également de nouvelles directives sur l'application de la comptabilité de couverture.

La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence d'IFRS 9 sur ces états financiers. La nouvelle norme doit être appliquée pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

IFRS 15 présente de nouvelles exigences relativement à la comptabilisation des produits des activités ordinaires et remplace IAS 18 *Produits des activités ordinaires*, IAS 11 *Contrats de construction* ainsi que plusieurs interprétations liées aux produits. La nouvelle norme établit un nouveau modèle de comptabilisation des produits fondé sur le contrôle et fournit des directives additionnelles pour plusieurs domaines qui n'étaient pas couverts en détail par les IFRS existantes, notamment sur la façon de comptabiliser les accords d'obligations de prestations multiples, les contreparties variables, les droits de remboursement des clients, les options de rachat d'un fournisseur et d'autres complexités courantes.

IFRS 15 entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. La direction de AQi n'a pas encore évalué l'incidence de IFRS 15 sur ces états financiers.

6. JUGEMENTS IMPORTANTS DE LA DIRECTION ET ESTIMATIONS

Jugements importants de la direction dans l'application de méthodes comptables

Lors de la préparation des états financiers, la direction pose des hypothèses, effectue des jugements et des estimations quant à la reconnaissance et à la mesure des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats futurs sont susceptibles d'être différents de ces hypothèses et estimations et ceux-ci seront rarement exactement les mêmes dans la réalité. Ces jugements, hypothèses et estimations sont décrits ci-dessous.

Incertitude relative aux jugements, hypothèses et estimations

L'information sur les jugements, les estimations et les hypothèses significatifs qui ont la plus grande incidence sur la comptabilisation et l'évaluation des actifs, des passifs, des produits et des charges est présentée ci-dessous :

- Durées d'utilité des actifs amortissables :

La direction examine les durées d'utilité des actifs amortissables à chaque date de clôture en fonction de l'utilité prévue de ces actifs. Les valeurs comptables sont détaillées à la note 9. Les résultats réels peuvent toutefois être différents dans les faits, et ce, pour diverses raisons, telles qu'une usure prématurée, une capacité insuffisante, des changements réglementaires, etc.

- Passif au titre du régime de retraite à prestations définies :

La direction procède à une estimation annuelle de l'obligation au titre des prestations définies avec le soutien d'actuaire indépendants. Le résultat réel peut différer en raison d'incertitudes liées à l'estimation des taux standards d'inflation, de mortalité ainsi que des futures augmentations de salaire.

- Provision pour créances douteuses :

La direction doit user de son jugement dans l'établissement de la provision pour créances douteuses en se basant notamment sur l'âge des comptes en souffrance, sur la capacité actuelle des débiteurs à payer, sur l'historique des paiements des débiteurs et sur les conditions générales de l'économie ou de l'industrie dans laquelle se trouvent ceux-ci.

- Contrat de location :

La nature exacte d'un contrat de location n'est pas toujours évidente et la direction doit recourir à son jugement pour déterminer dans quelle mesure les avantages et les risques sont transférés ou non à AQi.

- Dévaluation d'actifs à long terme :

Un actif est dévalué quand sa valeur de réalisation est moindre que sa valeur comptable. Pour évaluer cette valeur de réalisation, il est nécessaire de calculer la valeur présente de l'actif. La direction doit alors estimer les flux de trésorerie futurs et évaluer les taux d'intérêt appropriés. Ces estimations peuvent avoir un impact sur la valeur de réalisation et celle-ci peut être différente dans les faits.

- Provisions :

AQi a comptabilisé des provisions relatives à certaines réclamations. Les montants des déboursés prévus comptabilisés aux états financiers à cet égard peuvent être différents dans les faits. Aucune information additionnelle n'est fournie au sujet de ces provisions ou passifs éventuels afin de ne pas causer un préjudice grave à la position de AQi.

7. DÉBITEURS

	2014 \$	2013 \$
Courants		
Créances clients, montant brut	4 932 704	4 588 578
Provision pour créances douteuses	(153 150)	(124 413)
Créances clients, montant net	4 779 554	4 464 165
Intérêts courus à recevoir	588 606	438 870
Taxes à la consommation à recevoir	93 308	2 462 552
	5 461 468	7 365 587

Tous les montants sont encaissables à court terme. La valeur comptable nette des créances clients et des intérêts courus à recevoir est considérée comme une approximation raisonnable de la juste valeur.

8. SUBVENTIONS À RECEVOIR

AQi a obtenu des subventions de 36 245 589 \$ pour la réalisation des travaux de réfection de l'aérogare. De ce montant, une subvention de 15 000 000 \$ est encaissable à raison de 1 000 000 \$ annuellement et sert à rembourser les obligations de série B. Au 31 décembre 2014, un montant de 7 500 000 \$ (6 500 000 \$ en 2013) a été reçu à cet égard. La subvention à recevoir porte intérêt au taux de 4,77 % et est encaissable par versements trimestriels de 250 000 \$ jusqu'en avril 2022.

De plus, AQi a obtenu une subvention totale de 21 122 710 \$ (10 243 425 \$ en 2014; 10 879 285 \$ en 2013) pour financer la construction de certains projets. De ce montant, une somme totale de 9 853 769 \$ (3 637 899 \$ en 2014; 6 215 870 \$ en 2013) a été encaissée.

Les subventions encaissées et à recevoir sont comptabilisées sous la rubrique « Produits reportés afférents aux immobilisations corporelles ».

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

l'AQI a choisi de comptabiliser toutes ses immobilisations corporelles au coût amorti. La valeur comptable est détaillée dans le tableau ci-après.

	Bâtiments et améliorations locatives	Pistes, chaussées et autres surfaces pavées	Machinerie et équipement	Équipement informatique	Matériel roulant	Mobilier et agencements	Projets en cours	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	66 881 190	45 977 756	36 090 001	9 687 427	8 924 649	3 733 047	58 935 093	230 229 163
Acquisitions et reclassements	59 513 307	29 098 756	3 413 629	2 082 971	842 115	360 330	(44 452 935)	50 858 173
Dispositions et radiations			(11 969)					(11 969)
Solde au 31 décembre 2014	126 394 497	75 076 512	39 491 661	11 770 398	9 766 764	4 093 377	14 482 158	281 075 367
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2014	9 649 472	7 085 524	12 432 404	7 287 505	4 466 239	1 715 770		42 636 914
Amortissement	2 602 870	2 578 119	2 189 226	906 519	793 183	393 320		9 463 237
Dispositions et radiations			(5 187)					(5 187)
Solde au 31 décembre 2014	12 252 342	9 663 643	14 616 443	8 194 024	5 259 422	2 109 090		52 094 964
Valeur comptable au 31 décembre 2014	114 142 155	65 412 869	24 875 218	3 576 374	4 507 342	1 984 287	14 482 158	228 980 403
Coût								
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	66 230 900	36 992 660	35 024 990	8 610 036	8 599 541	3 282 657	11 329 202	170 069 986
Acquisitions et reclassements	868 111	8 985 096	1 201 241	1 077 391	426 305	450 390	47 605 891	60 614 425
Dispositions et radiations	(217 821)		(136 230)		(101 197)			(455 248)
Solde au 31 décembre 2013	66 881 190	45 977 756	36 090 001	9 687 427	8 924 649	3 733 047	58 935 093	230 229 163
Amortissement cumulé								
Solde au 1 ^{er} janvier 2013	7 852 679	5 133 341	10 259 989	5 961 776	3 831 833	1 385 018		34 424 636
Amortissement et reclassements	1 830 775	1 952 183	2 202 386	1 325 729	735 603	330 752		8 377 428
Dispositions et radiations	(33 982)		(29 971)		(101 197)			(165 150)
Solde au 31 décembre 2013	9 649 472	7 085 524	12 432 404	7 287 505	4 466 239	1 715 770		42 636 914
Valeur comptable au 31 décembre 2013	57 231 718	38 892 232	23 657 597	2 399 922	4 458 410	2 017 277	58 935 093	187 592 249

Un montant de 459 916 \$ (140 644 \$ en 2013) représentant un montant d'intérêts sur les emprunts au cours de la période de construction a été inscrit au coût des immobilisations corporelles au cours de l'exercice.

10. CRÉDITEURS

	2014 \$	2013 \$
Courants		
Fournisseurs	1 880 170	2 271 810
Fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	14 656 736	22 658 940
Salaires, vacances et avantages sociaux	1 190 960	1 051 054
Intérêts courus	448 562	481 295
	18 176 428	26 463 099

La valeur comptable des crédateurs correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur.

11. PROVISIONS ET MONTANTS ÉVENTUELS

Provision

Toutes les provisions sont considérées comme courantes. Les valeurs comptables se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier	1 070 866	1 090 054
Montant utilisé	(220 866)	(19 188)
Valeur comptable au 31 décembre	850 000	1 070 866

Actifs et passifs éventuels

AQi n'a pas d'actif éventuel. Par ailleurs, diverses réclamations ou actions juridiques ont été intentées contre AQi au cours de l'exercice ou antérieurement. À moins qu'elle ne les ait comptabilisées dans les provisions ci-dessus, la direction estime que ces réclamations sont injustifiées et qu'il est peu probable que AQi ait à les régler. Cette évaluation est cohérente avec celle des conseillers juridiques externes indépendants.

La société de qui AQi détenait l'effet à recevoir dont il est fait mention à la note 17 a fait faillite. Une nouvelle entente a été signée avec un locataire, laquelle est assujettie à la réalisation de certaines clauses sur lesquelles AQi n'a aucun contrôle. AQi détient certaines garanties relativement à cette créance sur un bâtiment érigé sur un terrain lui appartenant. À la date de préparation des états financiers, la direction de AQi n'est pas en mesure de déterminer le dénouement de cette situation. Une provision a été comptabilisée dans les livres de AQi.

12. EMPRUNTS

Les emprunts sont composés des passifs financiers suivants :

	Courants		Non courants	
	2014 \$	2013 \$	2014 \$	2013 \$
Obligations de série A, 5,12 %, intérêts payables trimestriellement, capital remboursable par versements trimestriels de 562 500 \$, échéant en avril 2029 (a)	2 250 000	2 250 000	30 375 000	32 625 000
Obligations de série B, 4,77 %, remboursables à même une subvention à recevoir par versements trimestriels de 250 000 \$ plus les intérêts, échéant en avril 2022 (a)	1 000 000	1 000 000	6 500 000	7 500 000
Prêt à terme non rotatif, taux variable (1,92 %), échéant en janvier 2015 (a)	1 841 000	2 472 200		
Prêt rotatif, taux variable (1,67 %; 1,67 % en 2013), échéant en décembre 2017 (a)			105 000 000	61 000 000
Total de la valeur comptable	5 091 000	5 722 200	141 875 000	101 125 000

(a) En vertu de la convention de crédit, AQi est assujettie à certaines conditions. Au 31 décembre 2014, ces conditions sont respectées.

De plus, AQi peut recourir à d'autres emprunts bancaires financés auprès de deux institutions financières. Les montants autorisés sont de 2 000 000 \$ et de 5 000 000 \$ et ils portent intérêt au taux préférentiel (3 %). Ces emprunts sont renégociables annuellement. Au 31 décembre 2014, ils sont inutilisés. Au 31 décembre 2014, les lettres de garantie émises par l'institution financière totalisent 290 000 \$.

13. PRODUITS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2014		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	57 368 299	10 037 751	47 330 548

	2013		
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Coût non amorti \$
Bâtiments et améliorations locatives, pistes, chaussées et autres surfaces pavées	47 124 874	8 276 305	38 848 569

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Les charges comptabilisées au titre des avantages du personnel se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Salaires	9 617 306	8 723 278
Avantages sociaux	1 775 846	1 552 148
Retraite – régime à prestations définies	232 800	276 937
Retraite – régime à cotisations définies	380 372	348 108
Allocations de retraite	1 109	185 670
Charges au titre des avantages du personnel	12 007 433	11 086 141

Les passifs comptabilisés à l'état de la situation financière pour les obligations au titre de la retraite et des autres avantages du personnel comprennent les montants suivants :

	2014 \$	2013 \$
Courants		
Autres obligations à court terme au titre des avantages du personnel	1 190 960	1 051 054

Ces passifs courants représentent les obligations de AQi envers les membres de son personnel actuel. Ces obligations, qui doivent être réglées au cours de l'exercice suivant, découlent principalement de salaires, de primes ou de vacances à payer accumulés à la date de clôture (note 10).

Régime de retraite à prestations définies

Le régime à prestations définies est enregistré au Bureau du surintendant des institutions financières, sous le numéro 57205, en vertu de la Loi de 1985 sur les normes de prestations de pension.

AQi offrait un régime à prestations définies à ses employés à temps plein en poste avant le 1^{er} novembre 2000. Les cotisations salariales requises varient entre 8 % et 14,8 % (4 % et 7,5 % avant le 28 février 2014) du salaire, et sont assujetties à un maximum. AQi verse les cotisations nécessaires au financement du régime pour les services courants et pour combler le déficit. La rente des employés correspond à un pourcentage du salaire des cinq années consécutives de service reconnu aux fins d'admissibilité les mieux rémunérées. La date normale de retraite est à 65 ans. Par contre, une date de retraite facultative est possible pour les participants étant âgés de 60 ans ou plus et ayant accompli au moins deux années de service reconnu aux fins d'admissibilité, ainsi que pour les participants âgés de 55 ans ou plus et ayant accompli au moins 30 années de service reconnu aux fins d'admissibilité.

AQi est soumis à certains risques liés aux avantages du personnel, dont le rendement des placements, le taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation de l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies, l'espérance de vie des participants et l'inflation future. L'administrateur du régime est l'employeur. Celui-ci a pour responsabilité d'établir la politique de placement et d'analyser les changements réglementaires, les prestations, la capitalisation et la situation financière du régime contributif à prestations définies. L'administrateur a confié à un gestionnaire de placements indépendant la gestion des actifs du régime.

À des fins de comptabilisation, AQi évalue ses obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et la juste valeur des actifs du régime le 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle complète sur base de capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2013 et le résultat a été extrapolé jusqu'au 31 décembre 2014.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

Les cotisations d'équilibre basées sur l'évaluation actuarielle de 2013 requises sont de 267 800 \$ (272 900 \$ en 2013).

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies pour la période considérée se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 1^{er} janvier	7 173 600	7 535 300
Coût des services rendus	181 200	255 700
Coût des services passés	(53 900)	
Coût financier	357 100	311 300
Cotisations des employés	73 800	49 300
Écarts actuariels	1 107 900	(803 600)
Prestations versées	(144 000)	(174 400)
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies au 31 décembre	8 695 700	7 173 600

Afin de déterminer les obligations au titre de la retraite, les hypothèses actuarielles suivantes ont été utilisées :

	2014 %	2013 %
Taux d'actualisation	4,0	4,9
Taux de croissance de la rémunération	3,5	3,5
Inflation	2,0	2,0

La durée moyenne estimative du reste de la carrière active des participants du régime de retraite est de 15,7 ans.

Ces hypothèses ont été élaborées par la direction en tenant compte des conseils d'un actuaire indépendant.

Les actifs détenus relativement aux obligations au titre du régime de retraite à prestations définies de AQi peuvent être rapprochés avec le solde d'ouverture à la date de clôture comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Juste valeur des actifs du régime au 1^{er} janvier	7 460 700	6 336 100
Augmentation de l'actif		
Cotisations de l'employeur	413 289	488 500
Cotisations des employés	73 800	49 300
Rendement des actifs du régime, excluant les produits d'intérêts	870 000	537 600
Produits d'intérêts	371 700	258 600
	1 728 789	1 334 000
Diminution de l'actif		
Frais d'administration	47 000	35 000
Prestations versées	144 000	174 400
	191 000	209 400
Juste valeur des actifs du régime au 31 décembre	8 998 489	7 460 700

Les actifs du régime sont dans des unités de fonds communs à stratégie équilibrée.

L'actif du régime comptabilisé à la juste valeur est classé selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour établir les évaluations. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose de trois niveaux, dont le niveau 1 qui utilise des données sur les prix (non rajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs auxquels le régime de retraite a accès. L'actif du régime est de niveau 1.

14. OBLIGATIONS AU TITRE DE LA RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL (suite)

La charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies de l'exercice présentée à l'état du résultat au poste « Charges au titre des avantages du personnel » se détaille comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Coût des services rendus	181 200	255 700
Coût des services passés	(53 900)	
Intérêts nets	58 500	52 700
Frais d'administration	47 000	35 000
Charge relative au titre du régime de retraite à prestations définies	232 800	343 400

AQi prévoit verser des cotisations de 402 033 \$ (469 200 \$ en 2013) au régime de retraite au cours du prochain exercice.

Les obligations au titre du régime de retraite à prestations définies et les actifs du régime peuvent être rapprochés de la façon suivante avec les montants présentés à l'état de la situation financière.

	2014 \$	2013 \$
Juste valeur des actifs du régime	8 998 489	7 460 700
Obligations au titre du régime de retraite à prestations définies	8 695 700	7 173 600
Excédent	302 789	287 100
Effet du plafond de l'actif au titre du régime de retraite à prestations définies	(975 400)	(1 492 100)
Passif au titre du régime de retraite à prestations définies	(672 611)	(1 205 000)

Les hypothèses actuarielles peuvent avoir une incidence importante sur les montants liés aux avantages du personnel.

Le tableau ci-dessous illustre la façon dont des changements qui auraient raisonnablement pu être apportés aux hypothèses actuarielles importantes utilisées au 31 décembre 2014 auraient influé sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies à cette même date.

	Impact sur l'obligation au titre du régime de retraite à prestations définies	\$
Taux d'actualisation	3,75 % (au lieu de 4,00 %)	328 800
Taux de croissance des salaires	3,25 % (au lieu de 3,50 %)	(35 800)
Inflation	1,75 % (au lieu de 2,00 %)	(210 000)

15. CONTRAT DE LOCATION ET AUTRES ENGAGEMENTS

Contrat de location simple en tant que preneur

AQi loue les installations aéroportuaires en vertu d'un bail avec Transports Canada depuis le 1^{er} novembre 2000. Le loyer est établi en fonction d'un pourcentage progressif variant selon les différents paliers de produits. Les paliers de produits et les pourcentages convenus sont les suivants :

	%
Paliers de produits	
0 à 5 M\$	0
5 à 10 M\$	1
10 à 25 M\$	5
25 à 100 M\$	8
100 à 250 M\$	10
250 M\$ et plus	12

Contrats de location simple en tant que bailleur

AQi loue des terrains et des bâtiments aéroportuaires à des sous-locataires. Les produits de ces sous-locations totalisent 1 644 286 \$ (1 463 186 \$ en 2013).

Autres engagements

AQi s'est engagé, d'après des contrats de service échéant à différentes dates jusqu'en décembre 2019, à verser 10 513 786 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices s'élèvent à 3 061 374 \$ en 2015, à 2 639 858 \$ en 2016, à 1 608 074 \$ en 2017, à 1 602 865 \$ en 2018 et à 1 601 615 \$ en 2019.

De plus, AQi s'est engagé à verser 3 306 066 \$ au cours du prochain exercice pour des contrats de construction.

16. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Produits d'intérêts sur l'encaisse	71 638	95 945
Produits d'intérêts sur les dépôts à terme	1 195 315	882 372
Produits d'intérêts sur l'effet à recevoir	195 369	204 044
	1 462 322	1 182 361

Charges financières

Les charges financières des périodes de présentation de l'information financière se détaillent comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Charges d'intérêts sur les emprunts	3 101 161	2 623 911
Produits d'intérêts sur la subvention à recevoir afférente à un emprunt	(377 182)	(423 150)
	2 723 979	2 200 761

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Catégories d'actifs et de passifs financiers

La valeur comptable des montants présentés dans l'état de la situation financière se rapporte aux catégories d'actifs et de passifs qui suivent :

Actifs financiers

Prêts et créances

	Taux d'intérêt et échéance	2014 \$	2013 \$
Courants			
Encaisse		5 170 872	2 347 991
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 1,96 % (2,66 % au 31 décembre 2013)	26 278 497	13 799 768
Débiteurs (note 7)		5 368 160	4 903 035
Subventions à recevoir (note 8)		12 268 941	5 663 415
Effet à recevoir		116 667	116 667
		49 203 137	26 830 876
Non courants			
Dépôts à terme	Taux moyen pondéré de 2,43 % (2,36 % au 31 décembre 2013), échéant à différentes dates jusqu'en 2016	26 690 001	36 330 253
Effet à recevoir	Taux d'un prêt hypothécaire résidentiel majoré de 5,25 %	2 208 333	2 325 000
Subventions à recevoir (note 8)		6 500 000	7 500 000
		35 398 334	46 155 253
		84 601 471	72 986 129

Effet à recevoir

Les prêts et créances comprennent un effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose, garanti par un bâtiment, portant intérêt au taux d'un prêt hypothécaire résidentiel de cinq ans, majoré de 5,25 % (8,14 %; 8,14 % au 31 décembre 2013), encaissable par versements mensuels de 9 722 \$ se terminant en novembre 2034, plus un versement de 1 387 \$ en décembre 2034, suivis de 312 versements mensuels de 1 \$, échéant le 30 octobre 2060. La portion encaissable à court terme est de 116 667 \$ (note 11).

Passifs financiers

		2014 \$	2013 \$
Courants			
Créditeurs (note 10)		18 176 428	26 463 099
Dépôts de clients		580 008	605 008
Emprunts (note 12)		5 091 000	5 722 200
		23 847 436	32 790 307
Non courants			
Emprunts (note 12)		141 875 000	101 125 000
		165 722 436	133 915 307

Évaluation de la juste valeur

Les méthodes et les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de la période de présentation de l'information financière précédente. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été utilisées pour déterminer la juste valeur estimative de chaque catégorie d'instruments financiers.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Instruments financiers à court terme

L'encaisse, les comptes clients, les intérêts courus à recevoir, des subventions à recevoir, les créiteurs et les dépôts de clients sont des instruments financiers dont la juste valeur se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

Effet à recevoir

La juste valeur de l'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose est difficilement déterminable compte tenu de l'éventualité présentée à la note 11.

Dépôts à terme, subvention à recevoir et emprunts

La juste valeur d'une subvention à recevoir et des emprunts a été déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels aux taux d'intérêt pratiqués sur le marché pour des instruments financiers similaires ayant la même durée jusqu'à l'échéance et elle se rapproche de la valeur comptable. La juste valeur des dépôts à terme est de 53 482 111 \$ (50 618 659 \$ en 2013).

Risques découlant des instruments financiers

AQi est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de AQi sont résumés précédemment par catégorie. Les principaux types de risques sont le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité.

Les membres de la direction de AQi gèrent les risques en étroite collaboration avec les membres du conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à garantir activement les flux de trésorerie à court et à moyen terme de AQi en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux. Les échéances des placements financiers de AQi sont toutes inférieures à cinq ans.

AQi ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives. Les principaux risques financiers auxquels AQi est exposée sont décrits ci-après.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini comme le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier fluctuent et entraînent une perte en raison de variations des taux d'intérêt.

Les dépôts à terme, une subvention à recevoir et les obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc AQi au risque de variations de la juste valeur découlant des fluctuations des taux d'intérêt.

L'effet à recevoir en vertu d'une convention d'emphytéose et les emprunts à terme portent intérêt à taux variable et exposent donc AQi au risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

Conformément à ses politiques, AQi vise à atténuer l'exposition de son financement à long terme au risque de flux de trésorerie découlant des fluctuations des taux d'intérêt. Les emprunts à plus long terme portent donc intérêt à taux fixe.

Les placements en dépôts à terme de AQi portent tous intérêt à taux fixe.

La direction estime que des fluctuations des taux d'intérêt de 1 % n'auraient pas d'incidence importante sur le résultat de AQi.

Risque de crédit

Le risque de crédit est défini comme le risque qu'un débiteur de AQi manque à l'une de ses obligations.

Le risque de crédit associé aux comptes clients est généralement diversifié, puisque AQi négocie avec un grand nombre d'établissements.

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

L'exposition maximale de AQi au risque de crédit est limitée à la valeur comptable des actifs financiers comptabilisés à la date de clôture, comme le résume le tableau suivant :

	2014 \$	2013 \$
Catégories d'actifs financiers – valeur comptable		
Encaisse	5 170 872	2 347 991
Dépôts à terme	52 968 498	50 130 021
Débiteurs (note 7)	5 368 160	4 903 035
Subventions à recevoir	18 768 941	13 163 415
Effet à recevoir	2 325 000	2 441 667
	84 601 471	72 986 129

AQi a pour politique de traiter uniquement avec des parties solvables. La direction de AQi estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, à chaque date de clôture, est bonne.

Aucun actif financier de AQi n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque que AQi ne puisse respecter ses engagements. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant d'encaisse et à s'assurer que AQi dispose de sources de financement nécessaires à ses activités. À cette fin, AQi établit annuellement des prévisions budgétaires et de trésorerie.

AQi considère les flux de trésorerie qu'elle prévoit tirer des actifs financiers dans son évaluation et dans sa gestion du risque de liquidité, en particulier la trésorerie et les créances clients. La trésorerie et les créances clients actuelles de AQi excèdent de façon significative les besoins courants en sortie de trésorerie.

Au 31 décembre 2014, les échéances contractuelles des passifs financiers non dérivés de AQi (y compris les versements d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	2014			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	17 602 256	574 172		
Dépôts de clients			580 008	
Emprunts	3 890 818	5 056 818	126 410 826	29 374 787
	21 493 074	5 630 990	126 990 834	29 374 787

	2013			
	Courants		Non courants	
	Moins de 6 mois \$	6 à 12 mois \$	1 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Fournisseurs et autres créditeurs	25 458 766	1 004 333		
Dépôts de clients			605 008	
Emprunts	3 589 060	5 386 257	83 234 472	33 940 877
	29 047 826	6 390 590	83 839 480	33 940 877

18. GESTION DU CAPITAL

Dans ses opérations de gestion du capital, AQi vise l'atteinte de ces objectifs :

- Dégager le capital nécessaire lui permettant de développer et d'améliorer les services aériens et aéroportuaires afin d'assurer un service de qualité aux passagers;
- Maintenir une structure de capital souple lui permettant d'obtenir du financement afin de développer ses infrastructures et son patrimoine foncier;
- Maintenir les liquidités nécessaires afin de faire face aux risques susceptibles d'affecter sa situation financière.

Le capital de AQi est constitué des actifs nets et des emprunts totalisant 247 113 955 \$ (196 558 311 \$ au 31 décembre 2013).

Afin d'assurer l'atteinte de ses objectifs, la direction de AQi :

- produit et dépose auprès du conseil d'administration les prévisions financières à court et à long terme;
- produit et dépose trimestriellement auprès du conseil d'administration les états financiers ainsi que le rapport de gestion sur les activités, et fait le suivi des prévisions financières;
- révisé périodiquement la tarification de ses services.

19. VARIATION NETTE DU FONDS DE ROULEMENT

Les ajustements suivants pour les éléments sans effet de trésorerie ont été apportés au résultat afin d'obtenir les flux de trésorerie opérationnels :

	2014 \$	2013 \$
Débiteurs	1 904 119	(1 844 830)
Fournitures en stock	132 352	(158 637)
Frais payés d'avance	288 456	(72 155)
Créditeurs, excluant les fournisseurs afférents aux immobilisations corporelles	(284 467)	(158 842)
Provisions	(220 866)	(19 188)
Produits reportés	22 134	98 819
Dépôts de clients	(25 000)	76 226
	1 816 728	(2 078 607)

20. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties liées de AQi comprennent ses administrateurs, ses principaux dirigeants ainsi que les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi des membres du personnel de AQi.

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de AQi comprennent les administrateurs et les membres de la direction. La rémunération des principaux dirigeants se détaille comme suit :

	2014 \$	2013 \$
Salaires, incluant les primes	1 572 709	1 101 080
Coût des avantages sociaux	135 933	112 483
Avantages postérieurs à l'emploi	58 186	54 339
Jetons de présence et honoraires des administrateurs	372 494	330 420
Total de la rémunération	2 139 322	1 598 322

Transactions liées aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

Le régime à prestations définies constitue une partie liée de même que le régime à cotisations définies. Les transactions de AQi avec les régimes de retraite comprennent les cotisations versées aux régimes qui sont présentées à la note 14. AQi n'a conclu aucune autre transaction avec les régimes de retraite, et aucun solde n'est impayé, sauf les cotisations du dernier mois de l'exercice, qui sont payées au cours du mois suivant la fermeture.